

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

Arrêté du Maire

ARR-2022-193 en date du 28 Juillet 2022

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A ZNATY LÉA,
DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN
DE LA VILLE DE GRIGNY

Le Maire de la Ville de Grigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.19, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer sa signature au Directeur Général des Services, aux Directeurs Généraux Adjointes des Services, au Directeur Général des Services Techniques, ou aux Responsables des services municipaux,

Vu l'élection du Maire et des Adjointes en date du 27 mai 2020,

Considérant que le volume des pièces, actes et affaires traités par la Commune nécessite d'accorder une délégation de signature à des personnels de Direction dans un souci de continuité du service public rendu aux usagers, ainsi qu'aux multiples partenaires et d'assurer le remplacement des titulaires en cas d'empêchement,

ARRETE :

Article 1er : Sous notre surveillance et notre responsabilité, il est donné délégation temporaire de signature à Madame Léa ZNATY, Directrice de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain, à compter du 1^{er} Août 2022 et jusqu'au 26 Août 2022 inclus,

Cette délégation s'applique à :

- L'ensemble des pièces comptables, dont l'engagement et la liquidation des dépenses,
- L'ensemble des pièces administratives de la Ville, à l'exception des actes réglementaires en matière de police administrative, de la délivrance des autorisations du sol,
- L'ensemble des pièces ayant trait à la gestion du personnel communal, à l'exception des actes réglementaires et des sanctions.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame la Procureure de la République,
- Madame la Releveuse Municipale,
- L'intéressée.

Publié le :

29 JUIL. 2022



Le Maire,

Philippe MO

Notification

Date : 1/08/22

Signature de l'agent :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles

Hôtel de Ville - BP 13 - 91351 Grigny Cedex - Tél : 01 69 02 53 53 - Fax : 01 69 13 60 55

Site internet : <http://www.grigny91.fr> - Adresse électronique : courriers.ville@grigny91.fr